

Médecin du travail des DDI de Dordogne temps incomplet 25%

Ref : 2024-1616162

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Direction Départementale
des Territoires de la
Dordogne (DDT 24)
Direction Départementale
des Territoires de la
Dordogne (DDT 24)

Localisation

rue du 26ème régiment
d'infanterie 24019 PÉrigueux
(gare à proximité)

Domaine : Médical et paramédical

Date limite de candidature : 15/09/2024

Nature de l'emploi Emploi ouvert uniquement aux contractuels	Nature du contrat CDI	Expérience souhaitée Non renseigné
Rémunération (fourchette indicative pour les contractuels) De 20 271€ à 26 629€ brut € brut/an	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non
		Télétravail possible Non

Vos missions en quelques mots

Interlocuteur privilégié, vous agissez dans l'intérêt de la santé et la sécurité des agents des DDI, de la DREAL dont vous assurez la surveillance médicale, assisté d'un secrétariat.

- Vous vérifiez la compatibilité de leur état de santé et les conditions de travail liées au poste occupé.

L'activité tiers-temps, vous conduira à évaluer et améliorer des conditions de travail.

- Vous assurez la surveillance médicale particulière à l'égard des agents reconnus travailleurs handicapés, des femmes enceintes, des agents en retour de congé longue maladie ou longue durée, les agents sur des postes à risques.
- Vous définissez la fréquence et nature des visites médicales et, si besoin, prescrivez des examens complémentaires pris en charge par l'administration.
- Présent aux Formations Spécialisées du CSA, vous établissez et présentez votre rapport d'activité et la fiche des risques professionnels.
- Vous avez également une mission de conseil auprès des directeurs des DDI, chefs de service, des agents et des représentants du personnel en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène générale des lieux, l'adaptation des postes, les techniques et rythmes de travail.
- Vous veillez aussi à la protection des agents contre les nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladies professionnelles et l'information sanitaire.
- Vous visitez les lieux de travail, étudiez les postes et ambiances de travail, proposez des actions de prévention en vous documentant et faisant des recherches en rapport avec la prévention au sein le milieu professionnel (article 10 du décret n°82-453 modifié).

Profil recherché

Docteur en médecine, titulaire d'un CES ou d'un DES de médecine du travail, ou en cours de qualifications reconnues par le Conseil de l'Ordre des médecins.

Permis B exigé

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Les services de la DDT :

Une Direction avec deux missions rattachées :

- la Mission connaissance des territoires (MCT),
- la Cellule juridique.
- trois services au siège :
- le Service aménagement et développement durable (SADD),

- le Service eau environnement et risques (SEER),
- le Service économie des territoires agriculture et forêt (SETAF).
- quatre délégations territoriales (Bergeracois (Bergerac), Périgord noir (Sarlat), Périgord vert (Nontron), Vallée de l'Isle (Périgueux)).

La DDETSPP s'organise autour de 6 services métiers :

- Solidarités, logement, insertion (SLI).
- Mutations économiques et formation (MEF).
- Travail.
- Concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF).
- Sécurité sanitaire des aliments (SSA : 4 abattoirs : Boulazac, Bergerac, Eymet et Thiviers).
- Santé et protection animales (SPA).

Personnes à contacter :

Karen Acosta-Dolet Adjointe de la directrice du SGCD/ Référente de proximité DDT : 05 53 02 24 50 - sgc-direction@dordogne.gouv.fr

Sabine ELMIRA Cheffe du pôle RH : 05 53 03 67 30 - sabine.elmira@dordogne.gouv.fr

Pour candidater, merci de nous faire parvenir votre CV, une lettre de motivation et une copie de votre diplôme.

Lors de l'envoi de votre candidature, veuillez mettre en copie le SGCD/RH : sgc-rh@dordogne.gouv.fr

Conditions particulières d'exercice

Contrat à durée Indéterminée à 25 %.

Salaire selon grille ministérielle avec reprise d'ancienneté.

Cabinet médical entièrement équipé et partagé avec le médecin du travail du service des Finances (DDFIP).

Grande autonomie de travail : véhicule de service à votre disposition pour tout déplacement professionnel.

Remboursement des frais de déplacement SNCF lors de réunions ou formations.

Secrétariat du pôle médical.

Présence sur site de l'Assistante Sociale DDT (tous les 15 jours) et des assistant·e·s de prévention.

Membre du réseau constitué des médecins du travail du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires.

Poste RenoirRH : E000024856

Pour candidater, merci de nous faire parvenir votre CV, une lettre de motivation et une copie de votre diplôme.

Fondement juridique

Le recrutement en CDI est à temps incomplet fondé sur l'article L.332-3 du code général de la

fonction publique de L'État.

Statut du poste

Vacant à partir du 01/10/2024

Métier de référence

Médecin

Qui sommes nous ?

La DDT porte les politiques des ministères en charge de l'agriculture et de la forêt, de l'écologie, de l'aménagement du territoire et du logement.

Elle contribue au développement équilibré et durable de la Dordogne par la mise en cohérence et l'adaptation aux territoires des politiques portées par l'État.

Son action est structurée en 4 priorités :

Préserver et valoriser le milieu naturel, les ressources et les activités agricole et forestières.

Anticiper les effets du changement climatique et en atténuant les causes.

Améliorer le cadre de vie des habitants et veiller à l'aménagement durable des territoires.

Apporter un conseil adapté aux territoires et un soutien à leur projet.

La DDETSPP est chargée de:

Mettre en œuvre les politiques publiques en matière d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle et de travail.

Porter les actions en faveur des personnes vulnérables (mise à l'abri, aide alimentaire notamment).

Garantir la bonne exécution en matière de santé et protection animale, de sécurité sanitaire des aliments et de protection des consommateurs.

Ses interlocuteurs privilégiés sont les entreprises et les salariés en matière de droit du travail, les partenaires sociaux et territoriaux assurant la protection des personnes vulnérables, des partenaires du secteur agricole et agro-alimentaire (éleveurs, vétérinaires, association de protection animale industries agro-alimentaires, commerces de détail) et des consommateurs.